



## **INFORMATION**

### **Demande d'état de catastrophe naturelle**

#### **“Sécheresse – Eté 2019”**

**Suite à l'état de sécheresse de l'été 2019 survenu à Brives-Charensac, au phénomène de déshydratation des sols et à ses conséquences sur les habitations, la Ville a ouvert un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.**

**Les personnes sinistrées sont invitées à déposer auprès des services Municipaux un dossier composé d'une lettre précisant les désordres apparus sur leur habitation ainsi que des photographies.**

**Par ailleurs, elles peuvent dès à présent déclarer le sinistre auprès de leur assureur.**